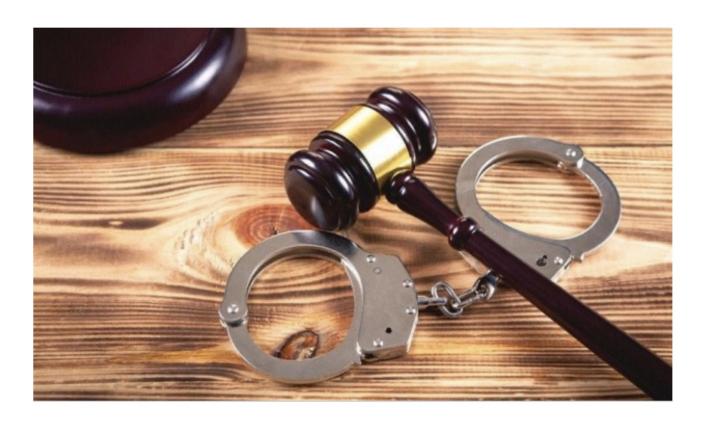
## Viol, cambriolages en série… seulement 12 mois fermes pour l'Algérien sous multiples OQTF

écrit par Monique B | 25 août 2024





Quand allons-nous révolter et envahir prétoires, tribunaux, prisons pour protester contre cette justice qui n'en est pas une ? Quand allons-nous créer un tribunal populaire pour juger Dupond-Moretti et ses pareils ? Il n'est plus, en France, de prétendue justice que pour s'en prendre aux patriotes qui mangent lourd, pas encore au même niveau qu'en Grande Bretagne, mais nous n'en sommes pas loin. Pays de dhimmis...

## Melun. Pris la main dans le sac, le cambrioleur algérien clandestin avec plusieurs OQTF et condamnations était recherché pour viol

Un homme de 30 ans, originaire d'Algérie et arrivé en France en 2023, a été condamné par le tribunal correctionnel de Melun après une série de cambriolages. Lors de son interpellation, il a menacé les policiers avec un couteau. Déjà recherché pour viol et visé par plusieurs OQTF non appliquées, l'accusé a été interpellé boulevard Aristide-Briand, à Melun. Les policiers l'ont maîtrisé après une

brève confrontation, où l'un d'eux a été agressé. L'homme a été condamné à 12 mois de prison ferme avec maintien en détention, et une interdiction de séjour de 5 ans.

Un soir de cambriolage et de confrontation

Le soir des faits, l'accusé a tenté de cambrioler deux maisons successives. Après avoir fui la première, il s'est introduit dans la seconde où il a été surpris par les forces de l'ordre. Lors de son interpellation, il a tenté de se cacher dans une haie avant de brandir un couteau, menaçant les policiers qui ont été contraints de dégainer leurs armes pour le désarmer. Malgré plusieurs tentatives de résistance de l'accusé, les policiers ont réussi à le neutraliser.

Un homme au passé judiciaire troublé

L'accusé, sans identité précise, est déjà connu pour une longue liste de délits, notamment des cambriolages en série en Italie et en Suisse. Son ADN a permis de le relier à plusieurs crimes. Lors de son procès, il a nié les faits, affirmant ne pas avoir menacé les policiers ni volé les sacs trouvés en sa possession. Cependant, les preuves contre lui étaient accablantes.

Une peine confirmée par le tribunal

Le procureur a réclamé une peine exemplaire, incluant une interdiction de territoire de 10 ans. Cependant, le tribunal a finalement réduit cette interdiction à 5 ans, tout en confirmant une peine de 12 mois de prison ferme.

Source : <u>Actu.fr</u>

https://policeetrealites.com/2024/08/23/DD-melun-pris-la-main-dans-le-sac-le-cambrioleur-algerien-clandestin-avec-plusieurs-oqtf-et-condamnations-etait-recherche-pour-viol/